

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Chantal BEQUILLARD, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Imann EL MOUSSAFER, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 juin 2022	Le 20 juin 2022	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	34

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean-Michel TALON est désigné.

2022-05-32A Budget centre aquatique-Attribution emprunt 2022

Rapporteur : Daniel FRERY

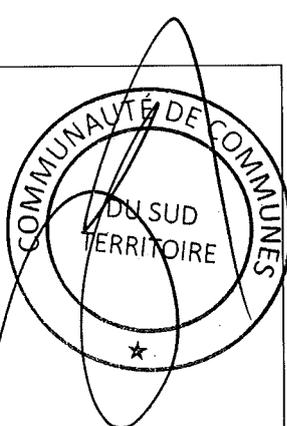
Vu la délibération n° 2022-03-17 D relative au vote du BP 2022 du budget centre aquatique,
La CCST a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 250 000 euros sur le budget centre aquatique.
Cet emprunt sera destiné à financer une étude sur le bassin extérieur ainsi que le renouvellement d'équipements (groupe froid, masse filtrante, ...).

Au vu des offres reçues, il est proposé au Conseil communautaire de retenir celle de la Banque Populaire pour une durée de 20 ans à un taux fixe de 1.73 %.



Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le choix de l'organisme attributaire et de contracter un emprunt auprès de la Banque Populaire,
- D'accepter les principales caractéristiques du contrat de prêt :
 - Taux fixe classique 1,73%
 - Amortissement constant du capital
 - Montant : 250 000 € (deux cent cinquante mille euros)
 - Durée d'amortissement : 20 ans
 - Périodicité des échéances : Trimestrielle
 - Frais de dossier : 300 €
- D'autoriser le Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> <p>JEUDI 07 JUIL. 2022</p>  
<p>Le Président Christian RAYOT</p>	 